



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre
(Reconnue d'utilité publique)

EDITION DE L'AMICALE
« LES CAPTIFS DE LA FORÊT NOIRE »

REDACTION ET ADMINISTRATION
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°)
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 4841-48



Une journée qui compte double

Une « Journée » prisonniers, des types qui ont été mis à la diète pendant cinq ans, se doit de commencer par un repas, alors quand cette journée est double... !

Ce samedi 3 octobre à midi, le bar du Bouthéon donne l'aspect d'une ruche bourdonnante, une ruche dont les occupants ne boivent pas que le nectar des fleurs. Le repas est expédié car nous sommes un peu en retard pour la randonnée de cet après-midi.

Les voitures chargées de leur cargaison humaine se dirigent vers l'Ouest dans une direction inconnue (ou presque). Boulevards extérieurs, Porte Maillot, le rond-point de la Défense et sa petite cahute pour petites expositions. Nanterre, les pompiers sont à leurs pompes, la rosière répare son scooter. Passons. Voici Rueil, tiens, tiens...

Au coin d'une rue Rose et Yvonne nous fait signe. Arrêtons-nous, dans cette localité, particulièrement, Rose est de bon conseil (municipal).

Nous garons dans une rue presque déserte et Rose nous déclare : « Suivez-moi, le château... »

Et ! c'est donc là, le but de notre voyage-surprise ? Nous sommes en quelque sorte les invités de Rose qui nous fait visiter son château, c'est-à-dire celui qui dépend de son fief. Je précise cela pour qu'il n'ait pas d'ennuis avec son percepteur à propos de « signes extérieurs ».

Quelques virages savants de notre ami Faure qui nous conduit avec virtuosité malgré le handicap d'une fracture au bras droit, et nous stoppons devant les grilles du Château de la Malmaison.

Il est 15 h. 30. Tout le monde « sont là ».

Les grilles sont franchies, maintenant je me tais, la parole est au guide.

Visite du château

L'édifice fut construit vers 1622. Après avoir été le témoin de l'ascension de Bonaparte, de l'épopée de l'Empereur et de ses revers sentimentaux et militaires, il subit le sort des grands héritages et passe de mains en mains, puis reste 25 ans abandonné, pour être enfin acheté à la fin du XIX^e siècle par M. Osiris qui, après l'avoir fait restaurer, en fait don à l'Etat en 1904. Deux ans plus tard le musée est ouvert au public.

Un sobre vestibule offre entre ses colonnes les effigies de la famille impériale en bustes de marbre.

Une fois faites les présentations nous pénétrons dans la salle à manger où notre regard est attiré par le magnifique surtout en vermeil offert par la Ville de Paris à l'occasion du Couronnement.

La salle du Conseil a conservé son décor en forme de tente (tissu de l'époque) où fut signé le Concordat et ébauché le Code Civil. (Voir la suite page 4)

LE DINER MENSUEL

Le diner du jeudi 1^{er} octobre a remporté comme toujours un franc succès. Les habitués sont toujours fidèles au poste et nous avons avec plaisir salué la présence de nos amis Bérard et Coché, ce dernier accompagné de Madame, et qui pour la première fois assistaient à notre diner mensuel. L'absence de notre grand Godard et de Mme a été fort remarquée.

Nous rappelons à nos camarades qu'ils peuvent passer une soirée agréable dans le plus pur esprit familial tous les premiers jeudis de chaque mois au siège de leur Amicale. Le prix du repas est à la portée de tous : environ 500 francs.

Participer au repas mensuel, c'est pour une soirée abandonner vos soucis de l'heure présente et stocker une bonne provision d'optimisme.

Prochain diner mensuel : jeudi 5 novembre, à 20 heures.

FEMMES DES ANCIENS K. G.

Ne faites pas la moue quand votre mari vient à nos réunions.

La bonne camaraderie est chose si précieuse.

Ne le retenez pas égoïstement.

Venez avec lui !
Votre gracieuse présence sera la bienvenue.

rature notable. La vie dans cette jeune République ressemble étrangement à la vie coloniale de la période pré-évolutionniste et ceux qui ont connu le régime précédent s'adaptent facilement. Toute ma smala se rôtit au soleil sur la plus grande plage de l'Afrique Noire (Syndicat d'Initiative dixit). Pêches fabuleuses et chasses mémorables donnent au repos le surcroît de fatigue que les métropolitains vont chercher parfois bien loin.

« Le Lien » est accueilli avec plaisir et lu par toute la famille, c'est pourquoi je me réabonne chaque année.

« Un grand merci à tous ceux qui après tant d'années ne se sont

On nous écrit...

Nous sommes heureux de publier la narration d'un voyage en Allemagne qu'un de nos amis vient d'effectuer au cours de ses vacances. Nous pensons que nos camarades qui ont « travaillé » dans la région seront heureux de retrouver quelques noms connus.

Voyage dans le Bade et dans le Wurtemberg

Ayant passé mes vacances à Obernai, qui est certainement avec Riquewihr une des villes les plus pittoresques de l'Alsace, j'avais envisagé — vu la proximité — de faire un voyage rapide en Allemagne.

Démarrant de bonne heure, je me présente vers 8 heures au Pont de Kehl où je constate avec plaisir — malgré le nombre de voitures — que les formalités de douane, aussi bien en France qu'en Allemagne, sont extrêmement rapides. Vérification si sommaire qu'on arrive à se demander si les bureaux douaniers ont encore leur utilité. Puis visite au bureau des devises : en 2 minutes j'ai mon reçu et mes marks.

Etant en règle, je prends la rue principale de Kehl et m'arrête à la sortie à gauche en direction d'Offenburg pour « faire le plein ». Le litre d'essence revenant à 70 francs, j'en profite pour faire rentrer quelques devises dans le circuit allemand et... gagner 30 francs par litre.

pas découragés et ont continué à œuvrer pour garder vivant le souvenir de nos heures, de nos mois, de nos années de peine et de misères. Merci aussi à ceux qui, par notre journal, savent ressortir de l'ombre les quelques bons moments, les rares rayons de soleil de ces jours sans fin mais durant lesquels nous avions faim de tant de choses...

« De mon équatorial séjour j'adresse à tous les bons vieux collègues de captivité mon bon souvenir et l'assurance de mon attachement indéfectible.

« Bon courage, vaillante équipe de direction, continuez pour notre bien à tous et soyez assurés de la reconnaissance de ceux qui nourrissent de ces petits fragments de papier un petit coin du souvenir. « Bien amicalement. »

(Merci à notre bon ami Klein de ses bonnes paroles si reconfor-

Attaquant la N. 33, je traverse de nombreuses villes : Offenburg, Hoslach, Hamberg, Nussbach (à côté de Triberg) Saint-Georges et Villingen qui est ma première halte. En cours de route nous avons croisé de nombreux camions remplis de soldats français qui nous ont fait de grands gestes d'amitié.

En traversant les villes, j'ai fait connaissance avec certains mots que nous aurions, il y a dix-neuf ans, préféré apprendre en d'autres circonstances : Bahnhof, Rathaus, Gasthaus, Konditorei, Friseur, Apotheke, etc., et d'autres qui plaisent beaucoup mieux à ma vue : Mess des officiers, bureau militaire, cantine, matériel. Tous sont marqués d'une flèche indiquant la direction de ces différents services. J'avoue que toute cette signalisation vous donne l'impression que, tout en étant en territoire allemand, nous sommes sous contrôle français, ce qui était assez réconfortant.

Je vous disais donc que mon premier arrêt était Villingen. Après une visite à la ville et l'achat de quelques cartes, je me dirige vers le camp. C'est pour moi une déception car je ne retrouve plus « l'image » de notre Lager. L'emplacement est occupé par un régiment français et le tout a une allure qui répond mieux à sa fonction actuelle. Seuls subsistent des barbelés du côté de Saba-Radio.

(Voir la suite page 4)

Courrier...

Notre ami Paul Douet, 12, rue Charles-Bridou, au Perreux (Seine), adresse ses cordiales amitiés à tous les camarades.

Notre ami Joseph Fourcoux, 7, boulevard Victor-Hugo, à Tarascon (Bouches-du-Rhône), envoie son amical souvenir à tous.

Notre ami Robert Lavigne, 1, rue Chanzy, au Mans, est allé passer ses vacances dans les Vosges. Les déplacements de notre délégué de la région Ouest sont toujours suivis avec intérêt. Aussi notre Grand Bernard, Duc de la Bresse, a-t-il dû convoquer à l'arrivée du Grand Robert au Vieux Moulin. Le niveau du blanc d'Alsace a-t-il baissé près de la Moselotte ? Les cartes reçues à l'Amicale forment un baromètre impeccable de l'ambiance générale. Ce fut toujours au beau fixe avec une tendance vinicole assez poussée. Assistaient aux retrouvailles les amis Penel, Marchal, Welté, Jeangeorges bien entendu et tout cela sous l'œil débonnaire de notre abbé Perry. Une visite à Villingen s'imposait. Nous attendons le compte rendu de notre délégué sarthois.

(Nous remercions notre grand ami Robert et son épouse de leurs gentilles lettres et cartes et les félicitons d'avoir trouvé à La Bresse l'ambiance amicale qui fait la renommée mondiale du Vieux Moulin. Le grand Bernard sait recevoir les amis.)

Notre ami Marius Géniois, à Val Saint-André, Aix-en-Provence, nous adresse une liste d'anciens camarades du V. B.

(Nous les remercions bien vivement de son envoi. Nous espérons que l'ami Mario « montera » un jour prochain à Paris. Ce jour-là nous meublons le Bouthéon pour la réception. Notre Mario n'oublie pas les amis et par « Le Lien » leur adresse son meilleur souvenir.)

Notre ami Maurice Poirier, à Béthisy (Oise), s'excuse de ne pouvoir assister au rassemblement du V. B. à Epernay. Etant agent de l'E.D.F., il est de garde au poste le 10 mai. Mais il espère bien ne pas manquer le prochain rassemblement. Notre ami Poirier adresse à tous son bon souvenir.

Une lettre de notre ami Jean Klein, Aviation Civile Boîte Postale 239 à Libreville (Gabon), dont nous vous donnons ci-après le texte intégral :

« Voici le règlement de ma cotisation 1959 et en même temps une des dernières bandes avec indication de ma nouvelle adresse.

« J'ai quitté Cherbourg depuis quelques mois pour une campagne de trois ans au Gabon. Profusion de verdure dans l'un et l'autre poste, mais différence de tempé-

TOMBOLA 1960

Tous les deux ans, au mois d'octobre, nous lançons un appel pour le succès de notre loterie.

Voici le moment venu où vous allez recevoir la lettre de l'Amicale contenant les carnets de tombola avec les recommandations de votre trésorier.

Cette année les enveloppes seront légères, car le capital d'émission — d'ordre ministériel — a été ramené à 750.000 fr. au lieu de 1.250.000 fr.

Nous enregistrons donc dès le départ une perte sèche de 500.000 fr. qui va bigrement manquer à notre Caisse de Secours.

Mais cette diminution de capital entraîne une diminution du nombre des carnets.

Aussi ne pourrions-nous donc pas adresser à chaque membre de l'Amicale plus de deux carnets, et encore certains n'en recevront qu'un.

Il ne faut donc pas qu'il y ait d'invendus. Ceux qui ne pourront pas placer leur contingent de billets auront donc la gentillesse de nous retourner d'urgence les invendus. Nous en avons le placement immédiat.

Le carnet de 5 billets est vendu 500 fr.

Il y aura 1 lot minimum par 10 billets.

Le gros lot est constitué par une Machine à laver.

Nous comptons sur votre dévouement à la cause amicaliste pour le placement rapide de nos billets.

Les fonds devront être adressés à l'Amicale avant le 15 février 1960.

Comme à chaque tombola, nous vous prions de joindre à votre envoi le montant de la cotisation 1960 (500 fr.), afin de nous éviter la tâche énorme des mandats-recouvrement.

Le Trésorier.

...du V B

tantes. Mais ne croyez-vous pas, chers amis, qu'avec de tels éléments votre équipe de direction ne peut faire que du beau travail ? Diriger c'est bien, mais être soutenu d'aussi belle façon dans son action, n'est-ce pas mieux encore ?

Notre ami André Vandriessche, 68, rue Jacquart, à Hellemmes (Nord), nous adresse un don généreux pour notre Caisse d'entraide, et envoie un cordial bonjour à tous les copains.

Notre ami François Raymond, à Jœuf (Meurthe-et-Moselle), envoie le bonjour à tous les camarades du V. B. et en particulier à ceux du Kommando de Neuerbach (V. A.) et à ceux de Honau (V. B.).

(Nous signalons à notre ami François que la Loterie n'a lieu que tous les deux ans. Il ne recevra donc les billets qu'en octobre).

Notre ami Georges Galtier, 48, rue Paul-Bert, à Suresnes (Seine), envoie ses bonnes amitiés à tous.

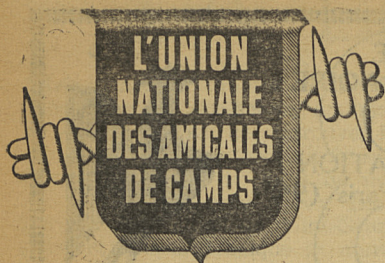
(Nous espérons que notre Moutoute est toujours en excellente santé ainsi que toute sa petite famille. Les anciens du Waldho adressent leur bon souvenir à leur talentueux pianiste.)

Notre ami André Oudin, 24, rue du 19 Novembre, à Montigny-lès-Metz (Moselle) adresse son bon souvenir à tous et en particulier aux anciens tailleurs du camp.

Notre ami Arnold Helgen, 7, rue de Tunis, à Mulhouse (Haut-Rhin), envoie ses salutations sincères et son bon souvenir à tous les camarades.

Notre ami René Château, 33, avenue du Général-de-Gaulle, à La Garenne - Colombes (Seine), transmet par « Le Lien » ses meilleures amitiés à tous les anciens du V. B. et en particulier à ceux de Tailfingen où il a séjourné le plus longtemps.

(Voir la suite page 4)



Textes et...

Institution d'un droit d'entrée pour la visite de l'ancien camp de déportation de Struthof - Natzwiller (Bas-Rhin)

Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et le Ministre des Finances et des Affaires Economiques,

Vu l'article 1.498 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

Vu la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951;

Vu le décret du 13 octobre 1953 modifié relatif à l'édification d'un mémorial de la déportation à Struthof,

Arrêtent :

Article premier. — Il est institué un droit d'entrée pour la visite de l'ancien camp de déportation de Struthof-Natzwiller (Bas-Rhin).

Sont dispensés du paiement de ce droit les déportés et internés résistants politiques sur production de la carte délivrée par le Ministère des Anciens Combattants, ainsi que les tierces personnes les accompagnant, les groupes scolaires, les enfants accompagnés de moins de 10 ans.

Art. 2. — L'accès de la nécropole nationale et du monument de la déportation de Struthof est libre en permanence.

Art. 3. — Le montant du droit d'entrée visé à l'article premier ci-dessus est fixé à 100 fr. par personne.

Art. 4. — Le directeur des statuts et des services médicaux au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Journal Officiel » de la République française.

Le 1^{er} juin 1959.

Commission d'examen des candidatures à la médaille des évadés décernée au titre de la guerre 1939-1945

Par arrêté du 2 juillet 1959, sont désignés comme président et membres de la commission d'examen des candidatures à la médaille des évadés :

Président.

M. le général de corps d'armée du cadre de réserve Borgnis-Desbordes (André).

Membres.

Représentant l'armée de terre :

M. Courtois (Numa).

Représentant la marine : M. le capitaine de frégate Graignic (Jean-Paul).

Représentant l'armée de l'air :

M. le colonel Motte (Roger).

Représentant le ministre des anciens combattants : M. Partoos (Michel).

Représentant les évadés : MM. Laumon (René), Poindessault (Jean), Pruvot (Just).

N'oubliez pas le Mémorial de la Captivité

Relisez attentivement les derniers « Liens » concernant ce MEMORIAL qui nous tient tant à cœur.

N'attendez plus pour adresser votre obole à votre Amicale nationale.

Ce mémorial sera et doit être élevé grâce à vous. Il glorifiera nos chers camarades que nous avons vus si prématurément disparaître loin de leur femme, de leurs enfants, de leurs vieux parents, de leur famille, de leur pays. Vous étiez, dans ces douloureux et pénibles moments, leurs seuls familiers...

Vous ne pouvez oublier, mes chers camarades; faites de votre mieux, suivant vos moyens, votre cœur, votre fidélité...

Je compte sur vous tous sans exception, montrez par votre geste que vous n'avez PAS OUBLIÉ.

Merci.

Marcel Simonneau.

Décret n° 59-282 du 7 février 1959 relatif à l'attribution de la médaille des évadés au titre de la guerre 1939-1945

Extrait du « Journal Officiel » en date du 13 février 1959 (page 1.929).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des armées, du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des affaires étrangères, du ministre des anciens combattants et victimes de guerre et du ministre de l'intérieur,

Vu la Constitution et notamment son article 37;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décète :

Article premier. — La médaille des évadés créée par la loi du 20 août 1926 est attribuée au titre de la guerre 1939-1945 conformément aux dispositions suivantes.

Art. 2. — Seuls sont retenus les actes d'évasion effectués entre le 2 septembre 1939 et le 8 mai 1945, cette date étant reportée au 15 août 1945 pour le théâtre d'opérations d'Extrême-Orient.

Art. 3. — La médaille des évadés ne peut être accordée que si l'intéressé :

1° Ou bien est en mesure de prouver qu'il a réussi une évasion :

a) d'un camp de prisonniers de guerre régulièrement organisé et militairement gardé, où il était détenu;

b) ou d'un endroit quelconque où il était arrêté ou détenu en raison de son action dans la Résistance contre l'invasisseur et l'autorité de Vichy;

c) ou d'un territoire ennemi ou occupé ou contrôlé par l'ennemi, l'évasion comportant le franchissement clandestin et périlleux d'un front de guerre terrestre ou maritime, ou d'une ligne douanière, étant entendu que les lignes de démarcation tracées en France ne sont pas considérées comme lignes douanières;

2° Ou bien justifie :

a) de deux tentatives d'évasion consistant en sorties effectives et périlleuses d'une enceinte ou établissement militairement gardé et situé en dehors des limites territoriales métropolitaines imposées en fait par l'ennemi, si elles ont été suivies de peines disciplinaires;

b) ou exceptionnellement d'une seule tentative d'évasion réalisée dans les conditions prévues ci-dessus et ayant entraîné le transfert dans un camp de représailles connu ou dans un camp de déportation et, de ce fait, l'attribution de la qualité de combattant volontaire de la Résistance.

Art. 4. — En aucun cas une mesure de rapatriement ne peut être invoquée pour ouvrir droit à l'attribution de la médaille des évadés, quelles que soient les circonstances qui ont amené l'ennemi à en décider.

Art. 5. — Les évadés visés au 1°, a et b de l'article 3 n'ont pas à justifier de leur incorporation dans l'Armée de Libération, si toutefois leur attitude patriotique ne peut être contestée.

Néanmoins, les prisonniers de guerre évadés de camps ou établissements situés en France métropolitaine devront en outre, après leur évasion :

S'ils sont restés en France, avoir milité dans une organisation de résistance;

S'ils ont quitté le territoire métropolitain, avoir servi dans une formation de l'Armée de la Libération.

Art. 6. — Les personnes visées au 1° c de l'article 3 doivent avoir servi après leur évasion dans une unité combattante ou en opérations de l'Armée de la Libération ou des forces alliées.

Art. 7. — La médaille des évadés peut aussi être accordée :

a) aux Alsaciens et Lorrains incorporés de force dans l'armée allemande et échappés de ses rangs si, restés en pays annexé ou encore occupé par l'ennemi, ils ont fait partie activement d'une organisation de résistance ou si, après franchissement d'un front de guer-

MANIFESTATION NATIONALE...

La MANIFESTATION NATIONALE, d'abord prévue pour le 19 septembre et renvoyée au 3 octobre, a remporté un immense succès.

Preuve du mécontentement du « Monde Combattant » devant les mesures prises par le gouvernement et non rapportées dans leur intégralité dans le prochain budget.

La « petite amélioration » apportée n'a fait que soulever un nouveau mécontentement, surtout parmi nos Anciens de 14-18.

Ces différentes catégories, pour la retraite du combattant qui, aux yeux de tous, était sacrée, n'ont pas été admises et ont au contraire révolté les ayants droit.

Nous ne cesserons de répéter que la retraite du combattant était acquise, après de nombreuses démarches, nombreuses luttes, et il ne fallait pas y toucher. Ce fut maladroite de la part des Pouvoirs Publics et grave.

Grave, en effet, car revenir sur une signature donnée, revenir sur un « droit acquis », cela était inévitable : les titulai-

res ne pouvaient pas l'admettre.

Les « meilleurs du pays », ceux qui avaient souffert de toutes les façons pour la Patrie, ceux qui atteignent un âge pénible, ceux que nous devons estimer, aimer, aider, vu leurs cheveux blancs, ne devaient pas être ainsi traités, ne devaient pas être frappés DEUX FOIS... surtout pour une question de quelques milliards...

Ce n'était plus à Eux de faire ENCORE un sacrifice.

Aussi cette MANIFESTATION du 3 octobre a été importante et émouvante.

Importante par le nombre élevé de participants venus de toute la France et chaleureusement applaudis par les spectateurs anonymes massés place et avenue de l'Opéra surtout.

Emouvante par le nombre impressionnant de drapeaux, tous tricolores. Combien ? 2.000-3.000, impossible de donner un chiffre approximatif, mais d'une manière certaine plus de 2.000. Emouvante par le défilé silencieux de ces mutilés, de ces petites voitures

Améliorations obtenues par le...

Le budget de 1960 comportera des améliorations certaines et souvent fort importantes dans tous les domaines de l'activité de ce ministère.

Indépendamment des mesures budgétaires qui permettront à mon département de mieux ajuster ses effectifs de personnel à ses besoins réels, de faire fonctionner avec une efficacité accrue et sans risque de retard dans les paiements, faute de crédits suffisants, le service de l'appareillage, celui des soins gratuits, etc..., les mesures nouvelles sur lesquelles j'appellerai plus particulièrement l'attention, sont les suivantes :

1° L'action en faveur du reclassement social des mutilés :

Mieux encore que par le passé, le retour des mutilés dans la vie normale sera facilité.

a) la guérison : l'Institution Nationale des Invalides :

Le budget de l'an prochain permettra à l'Institution Normale des Invalides d'avoir un personnel soignant plus nombreux et plus justement rétribué. Les crédits pour l'aménagement et la remise en état des locaux seront en augmentation. Enfin, et surtout, la possibilité est ouverte d'augmenter le nombre de lits de paraplégiques;

b) l'appareillage :

Un atelier de matières plastiques, matières dont le domaine d'emploi s'est considérablement accru dans les appareils les plus récents, sera ouvert à Paris au Service Central de l'Appareillage.

Quatre groupes nouveaux ateliers mobiles de deux camions chacun seront mis en service. Un sera

affecté à l'Algérie, les trois autres opéreront dans l'Ouest Africain;

c) la rééducation professionnelle : Un crédit de 60 millions de francs a été obtenu en vue du relèvement de l'indemnité journalière servie aux mutilés de guerre admis dans les écoles de rééducation de l'Office National des Anciens Combattants. Ces élèves percevront désormais une rémunération égale au S.M.I.G. et bénéficieront ainsi d'avantages équivalents à ceux des mutilés du travail admis à la rééducation;

d) la réinstallation professionnelle : Grâce à une dotation de 70 millions supplémentaires, le plafond des prêts individuels pour réinstallation professionnelle, de l'Office national, pourra être relevé et des prêts plus nombreux pourront être accordés.

2° Les veuves :

Dans une mesure certes faible encore, mais qui marque le souci du gouvernement d'améliorer leur sort, les veuves de guerre chargées de famille verront leur situation améliorée. Les suppléments familiaux des pensions de veuves seront majorés de 5 points d'indice pour chacun des deux premiers enfants à charge.

3° Le souvenir :

Un important effort budgétaire supplémentaire sera fait en tout ce qui concerne le culte dû à nos morts glorieux :

a) une participation de l'Etat aux frais d'obsèques religieuses des militaires morts en Algérie a été obtenue. Il s'agit là d'une mesure nouvelle et d'un grand intérêt pour les familles;

Pour tous vos achats, assurez-vous la garantie du "G.E.A."

En utilisant son carnet d'achats, vous pouvez bénéficier de prix de Gros, de Fabrique ou de remises de l'ordre du 10 à 25 % sur tous achats de :

AMEUBLEMENT, APPAREILS MENAGERS de toutes marques, APPAREILS de CHAUFFAGE, BIJOUTERIE, ORFÈVREURIE, HORLOGERIE, MAROQUINERIE, ARTICLES DE VOYAGE, TISSUS, HABILLEMENT, CHAUSSURES, FOURRURES, LINGERIE, BONNETERIE, LINGE DE MAISON, RADIO et TELEVISION, PHOTO et CINEMA, OPTIQUE et LUNETTERIE, CRISTAUX et PORCELAINES, COUPELLERIE, PEINTURES et PAPIERS PEINTS, PAPETERIE, LIBRAIRIE, PARFUMERIE, QUINCAILLERIE, OUTILLAGE, CYCLES et MOTOS, ACCESSOIRES D'AUTOS, VOITURES D'ENFANTS, JOUETS, ARTICLES DE SPORT ET CAMPING, tous les COMBUSTIBLES, etc..., etc...

Les amicalistes de la région parisienne trouveront, encarté dans le présent numéro, le carnet de réduction leur permettant de juger eux-mêmes des avantages ainsi offerts par des commerçants de premier ordre de la capitale et minutieusement sélectionnés par le « GROUPEMENT ECONOMIQUE D'ACHATS », organisme réputé sur le plan national.

— Servez-vous de votre carnet d'achats —

— Utilisez les facilités de paiement —

— Vous ferez de vraies économies —

Les adhérents des Amicales habitant la Province, ou qui ne seraient pas en possession du carnet d'achats, peuvent l'obtenir en retournant au G.E.A., 4, RUE MARTEL, PARIS (10*), le bon ci-dessous précisément rempli, accompagné d'un timbre-poste pour frais d'envoi.

Veillez m'adresser GRATUITEMENT, sans engagement de ma part et par retour, un carnet d'achats accompagné de votre catalogue général.

NOM Profession
Adresse



Le grand spécialiste du Vêtement masculin (à côté du siège de l'Amicale)

Grand choix de
COSTUMES
IMPERMEABLES
PARDESSUS
AUTO-COAT
Coupe irréprochable

15 % de remise sur présentation de la carte de l'Amicale

...DU 3 OCTOBRE, A PARIS

que nous connaissons trop et devant lesquelles chaque jour nous nous effaçons respectueusement; émouvante par le nombre imposant de ces cannes blanches que nous sommes toujours prêts à aider... émouvante par tout ce qu'elle représentait, par son calme, son importance.

Enfin, aussi, manifestation « digne », digne des anciens combattants.

Après cette manifestation, ce n'est pas un geste de colère que nous, « les Jeunes », avions, mais de la tristesse, des larmes dans les yeux, en pensant « tout de même on aurait pu éviter cela... tout de même les « Pouvoirs Publics » auraient dû y penser et ne pas méconnaître cette réaction toute naturelle ».

Et maintenant, me direz-vous ? Eh bien ! il n'y a qu'une suite logique : LA LUTTE CONTINUE, elle continue dans un climat pénible, malheureux, mais avec encore plus d'énergie, de volonté.

Pour la retraite du combattant, une seule solution, qu'on le veuille ou non : le retour

sans une retouche aux dispositions de la loi de juillet 1930.

Pour les Offices : leur fonctionnement comme il existait, à la satisfaction de tous, depuis 1955.

Et, enfin, la célébration à sa date naturelle du 8 mai 1945.

Voilà ce que nous devons obtenir alors qu'il existe encore tant de problèmes à régler et à discuter; mais comment y arriverons-nous si nous devons, une fois obtenus, faire machine en arrière pour une solution apportée à un problème après des mois ou des années de lutte.

Ce qui est acquis l'est très difficilement, jamais entièrement, et doit être souvent révisé pour une amélioration, mais que diable jamais, au grand jamais, pour en réduire la portée. Les anciens combattants ont toujours été honnêtes avec leur pays, que ses dirigeants le restent aussi vis-à-vis d'eux. C'est tout ce qu'ils demandent, c'est tout ce qu'ils exigent.

Marcel Simonneau.

Ministre des Anciens Combattants

b) les sépultures : Le groupement des corps au Maroc et en Tunisie, pour lequel aucun crédit n'avait pu être obtenu jusqu'ici, sera entrepris.

Un très important programme de réfection des nécropoles nationales existantes et de création de nouvelles nécropoles (Colmar, Luynes, Sainte-Anne-d'Auray, etc...) pourra être entrepris;

c) les mémoriaux : J'ai pu obtenir les crédits nécessaires à l'érection du Mémorial de la Déportation au Struthof, qui sera inauguré prochainement par le général de Gaulle, et à l'achèvement, pour le 18 juin prochain, du Mémorial de la France Combattante du Mont Valérien;

d) Les pèlerinages des familles sur les tombes :

Les familles de morts de la guerre 1939-1945 pourront désormais bénéficier — comme celles des morts de 1914-1918 — de permis de voyage en première et non plus en deuxième classe.

4° L'action du ministère en Algérie sera renforcée :

Deux directions interdépartementales nouvelles seront créées et trois annexes départementales seront renforcées : Bône, Tizi-Ouzou, Mostaganem.

Le crédit de 200 millions qui avait été ouvert en 1959 à l'Office National pour le renforcement de l'action sociale et l'habitat sera renouvelé en 1960.

Je rappelle qu'un nouveau groupe de deux camions ateliers sera mis en service en Algérie, permettant d'appareiller nos ressortissants dans les régions les plus éloignées.

En outre, trois groupes de camions également seront mis en service dans l'Ouest africain.

5° Enfin, bien que la traduction budgétaire n'en puisse être faite, puisque le système n'est pas encore en place, j'étofferai, dès 1960, les services de l'Office dans chaque Etat de la Communauté en leur assurant une gestion commune.

Retraite du Combattant

A l'issue du Conseil des ministres qui s'est tenu le 23 septembre, le cabinet du ministre des Anciens Combattants communique :

« Etant donné le crédit limité obtenu par le ministre des Anciens Combattants, soit 2 milliards, la répartition de celui-ci a fait adopter est la plus simple et la plus satisfaisante sur les principes.

« Actuellement les anciens combattants invalides à 50 % perçoivent la retraite au taux de 3.500 francs de 60 à 65 ans et à partir de cet âge, avec ceux qui sont inscrits au Fonds de solidarité, ils la perçoivent au taux de 14.000 francs.

« La mesure prévue au budget consiste à étendre le taux de 3.500 francs aux quelque 500.000 anciens combattants, âgés de 65 ans, qui ne percevaient plus rien depuis décembre 1958.

« Ainsi, tout ancien combattant, âgé de plus de 65 ans doit percevoir la retraite ou bien au taux de 14.000 francs — pour 800.000 d'entre eux — ou bien au taux de 3.500 francs (pour les 500.000 visés par le nouveau texte). »

AVIS DE CONCOURS

Pour le recrutement d'Officiers de Police adjoints Sûreté Nationale

Un concours pour le recrutement de 150 officiers de police adjoints de la Sûreté Nationale aura lieu à partir du 3 décembre 1959. 50 % des candidats admis pourront être affectés dans les départements d'Algérie et du Sahara.

Les demandes ne seront plus reçues après le 31 octobre 1959. Ce concours est ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat complet de l'enseignement secondaire, âgés de 21 ans au moins et de 30 ans au plus au 1^{er} janvier 1959, cette limite d'âge étant prolongée d'une durée égale à celle des services militaires obligatoires et d'une année par enfant à charge.

Les Français Musulmans d'Algérie, qui bénéficient en outre d'un recul de limite d'âge de cinq ans, pourront demander à subir une ou deux épreuves facultatives complémentaires écrites prévues par l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958, le décret n° 58-1454 du 31 décembre 1958 et la circulaire du 7 janvier 1959 parue au « Journal Officiel » du 11.

Les candidatures ainsi que toutes demandes de renseignements devront être adressées à la Direction Générale de la Sûreté Nationale, Bureau de Recrutement et Instruction du Personnel, 11, rue Cambacérès, Paris (8^e).

re ou d'une ligne douanière, ils ont rejoint les armées alliées;

b) aux Alsaciens et Lorrains qui se sont évadés d'Alsace et de Lorraine pour se soustraire à l'incorporation de force dans la Wehrmacht ou au service obligatoire du travail si leur évasion a comporté le franchissement clandestin et périlleux des limites de leurs provinces et s'ils ont ensuite soit milité dans la Résistance, soit servi dans une unité combattante ou en opérations.

Art. 8. — Nul ne peut prétendre au port de la médaille des évadés s'il a été postérieurement à son évasion, l'objet d'une condamnation, sans sursis, pour faits qualifiés « crimes » par le code pénal ou le code de justice militaire.

Art. 9. — La médaille des évadés peut être accordée aux étrangers dans les mêmes conditions qu'aux Français, s'ils combattent dans l'Armée française ou dans les formations de la Résistance française lors de leur capture ou de leur arrestation, ou si, évadés dans les conditions définies par l'article 3, 1^o c, ils ont rejoint une formation de l'Armée de Libération.

Art. 10. — Dans des cas exceptionnels et compte tenu des conditions dans lesquelles s'est produite l'évasion, l'attribution de la médaille des évadés peut être accompagnée d'une citation comportant l'attribution de la croix de guerre 1939-1945.

Art. 11. — La médaille des éva-

RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

(« Journal Officiel » du 7 janvier 1959)

Condensé de la réforme

par M. V. RANCHOUX
Président de la Commission de l'Enseignement de la Fédération Nationale des Anciens Elèves des Ecoles Professionnelles

A. — OBLIGATION SCOLAIRE

Enseignement obligatoire de 6 à 16 ans : 10 ans.

Appliquée aux enfants entrant en 1959 en première année de scolarité obligatoire. Prolongation qui prendra effet en 1967.

L'enseignement obligatoire comporte trois phases :

1^o de 6 à 11 ans, un cycle élémentaire de ... 5 ans
2^o de 11 à 13 ans, un cycle d'observation de ... 2 ans
3^o de 13 à 16 ans, un cycle terminal de ... 3 ans

Total 10 ans

B. — CYCLE ELEMENTAIRE DE 5 ANS (6 à 11 ans)

Le même enseignement POUR TOUS LES ELEVES :

lecture, écriture, calcul, orthographe, grammaire, etc...
1^{re} année, 6 à 7 ans; 2^e année, 7 à 8 ans; 3^e année, 8 à 9 ans; 4^e année, 9 à 10 ans; 5^e année, 10 à 11 ans.

C. — CYCLE D'OBSERVATION DE 2 ANS

destiné à tous les élèves de 11 à 13 ans

ayant acquis la formation élémentaire normale

Programmes

Programmes normaux des classes de 6^e et 5^e. Ces deux classes restent intégrées à l'établissement où elles sont installées : lycées, collèges d'enseignement général (anciens cours complémentaires), classes de

fin d'études primaires. La loi dit : « Les programmes des différents établissements devront être aussi rapprochés que possible ».

1^{re} année, classe de 6^e, de 11 à 12 ans (2 sections : classique et moderne) :

1^{er} trimestre : Révision générale des mécanismes élémentaires et unification des connaissances de base.

En fin de trimestre, un avis est donné aux familles, par le Conseil d'orientation, sur le type d'études, classique ou moderne, le mieux adapté aux aptitudes de l'enfant. La famille reste libre de sa décision.

2^e trimestre : Subdivision du cycle en deux sections : classique et moderne. Dans les deux sections, observation méthodique des goûts et des aptitudes des élèves.

Fin du 2^e trimestre, nouvel avis aux familles. Possibilité à ce stade de réorientation de l'élève.

3^e trimestre : Continuation de l'observation.

En fin d'année, le Conseil d'orientation donne à la famille toutes indications utiles pour confirmer la convenance de la section choisie aux possibilités de l'enfant.

2^e année, classe de 5^e, de 12 à 13 ans (2 sections : classique et moderne) :

Les élèves fonctionnent dans une des deux sections, mais possibilité, pour ceux qui désirent changer de forme d'enseignement, de passer en fin d'année scolaire un examen public qui établira définitivement leurs aptitudes.

Au terme du cycle d'observation de deux ans, les élèves qui choisissent la forme d'enseignement proposée par le Conseil d'orientation la suivent de plein droit. (à suivre)

CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1959-1960

RENTREE le 15 septembre.

Pour les classes terminales et celles de 1^{re} : 21 septembre.

TOUSSAINT : du 27 octobre au soir au 6 novembre au matin.

VACANCES DE NOEL : du 23 décembre au soir au 4 janvier au matin.

Le congé de Mardi-Gras sera remplacé par un congé du 17 fé-

vrier au soir au 22 février au matin.

VACANCES DE PRINTEMPS :

du 2 avril au soir au 19 avril au matin.

Congé le lundi de Pentecôte.

GRANDES VACANCES : du 2 juillet au soir au 12 septembre au matin.

Première liste de Délégués départementaux de l'U.N.A.C.

ALPES MARITIMES : Roger MONTEUX, 14, avenue Valdi-letta, Nice.

BOUCHES-DU-RHONE : André MORINO, 45, boulevard Telle, Marseille.

EURE : F. BOURNISIEN, 2, rue Saint-Nicolas, Evreux.

HERAULT : Georges NICOLAS, U.N.A.C., 2, rue Stanislas-Digeon, Montpellier.

ORNE : DUGUEY, La Rotonde, Flers-de-l'Orne.

RHIN (BAS-) : Gustave BOULIER, Bourg-Bruche.

RHONE : L. PAGAY, Groupement Lyonnais des Amicales de Camps, 16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1^{er}).

SARTHE : P. JOUIN, Commission des Amicales de Camps, 22, rue du Midi, Le Mans.

SEINE-MARITIME : Charles LIOT, 94 bis, avenue Gallieni, Mont-St-Aignan.

SEINE-ET-OISE : Paul GODARD, 36, rue de la Paroisse, Versailles.

VOSGES : Georges BERTRAND, 7, quai Colonel-Renard, Epinal.

Tous ces délégués sont à la disposition des représentants des Amicales Nationales pour leur département respectif.

AU CAFÉ EN FAMILLE

Buvez

VABÉ

qui boit Vabé... va bien

Vin Doux Naturel

SELECTIONNE ET MIS EN BOUTEILLES PAR

Robert EGRAZ
(Ez-VI C)

Hôtelier à St-Germain-de-Joux (Ain)
De Père en Fils depuis 1840
Altitude 500 m. (près de Genève)

VOUS INVITE A SEJOURNER DANS SON HOTEL DE CAMPAGNE

30 chambres coquettes et tranquilles avec confort
Cuisine au beurre faite par l'hôtelier

Jardins et terrasses ombragés - 2 rivières à truites,
3 lacs et sapins à proximité - Promenades et excursions nombreuses - Air pur et vivifiant

Pension complète, taxes et service compris : de 1.600 à 1.900 fr.

CORDIAL ACCUEIL



...Documents

dés n'est accordée qu'une seule fois au titre d'une même guerre.

Art. 12. — Les modèles de l'insigne et du ruban, ainsi que de l'étoile en vermeil fixée sur le ruban pour indiquer une attribution de la médaille des évadés au titre d'une autre période d'hostilités, sont déterminés par arrêté du ministre des armées.

Art. 13. — Une commission nommée par arrêté du ministre des armées est chargée d'examiner les candidatures et de soumettre ses propositions à ce ministre, qui attribue la médaille par arrêté.

Les candidatures devront avoir été déposées au plus tard le 31 décembre 1963.

Art. 14. — La loi n° 46-2423 du 30 octobre 1946, complétée par la loi n° 48-402 du 10 mars 1948, est abrogée.

Art. 15. — Le ministre des armées, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des affaires étrangères, le ministre des anciens combattants et victimes de guerre et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au « Journal Officiel » de la République française.

Une journée qui compte double

(Suite de la première page)
Le cabinet-bibliothèque recèle encore dans ses vitrines la collection des cartes d'opération de l'Empereur, qui vint, cinq jours après les adieux de Fontainebleau, méditer dans cette pièce.

Dans la salle dite de billard nous admirons un superbe tapis des Gobelins au point de Savonnerie créé pour Mme de Pompadour.

A côté, dans le salon de musique, nous remarquons le premier piano fabriqué par Erard, la harpe de Joséphine et l'épinette sur laquelle jouait sa fille Hortense. Dans un coin de la pièce se dresse un original piano vertical.

Empruntant un petit escalier, nous atteignons le premier étage où sont réunis le mobilier des appartements des Tuileries et une splendide collection de porcelaines.

Dans la salle de l'Empire, en vedette, la célèbre table d'Austerlitz, dite aussi Table des Maréchaux, sur laquelle, séparés par les rayons du fameux soleil d'Austerlitz sont, exécutés par Isabey à Sévres, les portraits des treize maréchaux ayant participé à la grande bataille.

Le pied de cette table est en porcelaine massive avec application de sujets en biscuit.

Dans la salle du Sacre sont, entre autres, exposées la robe que portait l'Empereur et la chaise sur laquelle le Pape s'assit en matière de réprobation après que l'Empereur lui eut pris la couronne des mains.

Une porte fermée à clef est ouverte à notre arrivée. Ce sont les appartements de Joséphine. Dans le vestibule, de délicates aquarelles Garneray représentent des aspects du parc. Dans les pièces suivantes, des objets précieux et enfin le lit où elle rendit le der-

nier soupir, en 1814, victime de son souci d'élégance : elle avait pris froid trois jours auparavant au cours d'une promenade en barque sur l'étang de Saint-Cucufa, vêtue seulement d'une robe du soir très décolletée.

Dans la salle des atours, les dames sont particulièrement intéressées par la collection de robes, écharpes et objets de toilette.

La salle de bains retient notre attention par son plafond surbaissé afin d'y aménager un réservoir destiné à recueillir l'eau de pluie. La caisseuse et le précieux et compliqué nécessaire de toilette trônent en vedette au milieu de la pièce.

Dans le parc, le pavillon Osiris renferme de nombreux et attachants souvenirs de Sainte-Hélène.

Et, pour boucler ce cycle des évocations napoléoniennes, nous visitons les écuries où sont conservés sous vitrines diverses sortes de harnais.

Deux voitures sont également exposées : l'une ramenée d'Autriche par Marie-Antoinette, l'autre l'Opale qui reconduisit Joséphine à la Malmaison après la signature du divorce. A cette seconde voiture est attaché une sorte de respect superstitieux, car c'est, paraît-il, dans celle-ci que revint le corps du Prince Louis, fils unique de Napoléon III, massacré par les Zoulois en 1879.

Charles Saint-Omer.
(à suivre)

Nous rappelons à nos camarades que nos

REUNIONS MENSUELLES ont lieu le

1^{er} JEUDI DE CHAQUE MOIS à partir de 18 h. 30 au Siège de l'Amicale

Elles sont suivies d'un dîner facultatif.

Prix du dîner : 450 fr.

Nous espérons que nos camarades viendront nombreux, avec leur famille, participer à ces réunions amicales et fraternelles.

DECES

Nous avons le pénible devoir d'annoncer aux membres de l'Amicale le décès de notre ami Maxime Leclerc.

Maxime Leclerc, qui habitait 123, rue Edouard-Vaillant, à Alfortville, était un amicaliste de la première heure. L'Amicale perd en lui un parfait camarade et un grand cœur.

Le Bureau de l'Amicale tout entier adresse à Mme Leclerc, son épouse, ses condoléances attristées et prend part à son immense douleur.

Les obsèques ont eu lieu le 7 septembre à Alfortville.

AUX KOMMANDOS D'ULM

Notre première réunion mensuelle pour la saison 1959-1960 a eu lieu le 11 septembre dernier.

Le beau temps aidant et les vacances firent le vide à cette « première » à laquelle furent cependant fidèles : Duez, Batut, Yvonnet, Vialard, ainsi qu'au dîner traditionnel qui termina en toute sympathie cette réunion.

NOS PROCHAINES REUNIONS

13 Novembre, 11 Décembre de 18 à 20 heures, 68, Chaussée d'Antin.

Quelques échos de vacances
Du bassin d'Arcachon : Henri Veidic, avec sa famille, nous adresse ses bons souvenirs.

Le R. Père Vernoux, en pèlerinage à Ars, nous assure de ses fidèles pensées.

De la Côte Vermeille : Raymond Croula et sa famille, à Collioure, nous adresse ses amitiés et son amical souvenir.

Du Poitou : André Fillon apprécie ses vacances bien méritées dans le calme de Brigueil-le-Chantre, et nous salue tous.

De la Creuse, au calme, Constant Yvonnet prépare les comptes de fin d'année. Met au point la Journée Nationale V A-V B du 4 octobre, et nous rendra plus en forme que jamais.

Des Landes : Alphonse Hinz nous adresse son amical bonjour avec la grande joie d'avoir eu la visite de Georges Leroy et de sa femme, sympathiques Belges toujours fidèles à nos manifestations.

De la Loire-Atlantique : Jacques Letellier adresse ses amicales pensées de Pornic à ses anciens compagnons de captivité.

De Belgique : Marcel Belmans et sa famille, en visite à la frontière, nous adresse de Bonsecours son fidèle souvenir et ses amitiés.

Au cours d'une manifestation historique franco-belge, à Andenne, rencontre fraternelle : Marcel Dumont, de Chauny, Emile Legrain, de Tamines, et de bavarder sur leur séjour à Ulm.

Nous rappelons que Chauny est jumelée avec Andenne, ce qui donnera à nos deux amis l'occasion de se retrouver plus souvent en France ou en Belgique.

Notre souvenir toujours fidèle à nos amis belges.

Enfin de Lourdes, 2 septembre : le R. Père Vernoux et l'abbé Derisoud assistent au pèlerinage anniversaire « 20 ans après » avec l'espoir d'y rencontrer quelques anciens d'Ulm.

Merci à André Mollet, Pierre Chaballier, docteur Savelli, « anciens d'Ulm », qui semblent l'oublier et dont la visite nous ferait tant plaisir un deuxième vendredi du mois.

Gérard Daminet nous fait part de la naissance de son petit frère Didier.

Nos félicitations aux parents. Bonheur et prospérité au bambino.

Notre ami Henri Guérin, actuellement hospitalisé, nous adresse son meilleur souvenir.

Nous lui renouvelons toute notre sympathie, avec nos vœux de meilleure santé et prompt rétablissement.

Lucien Daminet, accidenté, salue ses amis « anciens d'Ulm ». Nous lui souhaitons une rapide convalescence et son prochain retour parmi nous.

L. Vialard.

RENDEZ-VOUS... A PARIS

Les 3 et 4 octobre a eu lieu la manifestation annuelle franco-belge des Amicales V A-V B.

Dès le samedi midi, le 68 de la Chaussée-d'Antin devenait le P. C. et centre d'accueil pour nos amis belges, toujours tant attendus et bienvenus.

En l'absence du président national de l'Amicale belge Paul Roland, retenu par des obligations familiales, et regretté par tous, c'est le sympathique président du Comité Directeur, Edgar Craenhals, qui conduisait la délégation belge, accompagné par Armand Ista, secrétaire de la région de Liège, Marcel Vandeborne, délégué régional, tous avec leurs familles.

Par un soleil d'automne plus radieux que jamais, un groupe de 50 camarades se dirige vers « La Malmaison » où les accueille notre ami Rose, de l'Amicale V B, qui a organisé une visite du château, sur lequel plane l'ombre de l'Empereur et toute la grâce de Joséphine.

« LE LIEN » VOUS PLAÎT-IL ?

SI OUI, COMMUNIQUEZ-LE AUX CAMARADES QUE VOUS RENCONTREZ,

DONNEZ-NOUS VOS SUGGESTIONS,

ENVOYEZ-NOUS DES ARTICLES.

MERCI !

On nous écrit...

(Suite de la première page)

Après cette visite qui m'a déçu, j'ai hâte de revoir le Waldshotel cher à notre ami Perron. Je le retrouve, ce cher Waldho, tel que nous l'avons abandonné. Ce grand hôtel situé dans un cadre aussi agréable que reposant servait d'hôpital aux malades français et polonais et de « maison de repos » aux nombreux spécialistes de la position allongée. Personnellement j'y ai fait de nombreux séjours car j'ai aimé beaucoup son ambiance. Ce fort bel établissement est actuellement tenu par des religieuses et sert de maison de convalescence.

Ayant pas mal de kilomètres à parcourir, je me dirige sur Schweiningen (bien connu de nos gens) en direction de Trossingen, où j'ai travaillé dans une fabrique de chaussures. Trossingen, petite ville du Wurtemberg est célèbre en Allemagne car elle abrite la fameuse usine d'accordéons Hohner.

Ensuite retour par la N. 31 où je traverse Bad-Dürrenheim, Donauesschingen, Hüfingen, Löfingen, Neustadt et Fribourg. Si j'ai indiqué toutes ces villes, c'est qu'elles représentent beaucoup de souvenirs pour la plupart d'entre nous.

Après une dernière visite dans un petit Kommando de culture où j'étais resté peu de temps, mon paysan ayant été rapidement fixé sur ma « puissance de tra-

vail », je rends visite à un Allemand qui avait été chic avec nous. Après deux tournées au café où rassemblant mes cent mots d'allemand et lui le peu de français qu'il connaît, nous arrivons à tenir une conversation de près de 20 minutes. Ici je tiens à signaler un petit fait insignifiant en lui-même mais qui à mes yeux prend une certaine importance.

Me raccompagnant à ma voiture, il se précipite pour nous ouvrir les portes et les refermant ensuite, il s'incline fortement tout en tapant du talon. J'ai trouvé cette manifestation de platitude un peu excessive.

Durant mon voyage sur les différents lieux de ma captivité, j'ai constaté un effort de reconstruction intense et toutes ces villes neuves forment un ensemble agréable à l'œil.

Une chose également remarquable à constater : la propreté dans les hôtels, cafés, restaurants qui fait que ce pays attire de nombreux touristes étrangers, surtout que tous ces établissements sont inondés de fleurs. J'avoue que je préfère de beaucoup ce nouveau décor à celui que nous avons connu en 1940 : les drapeaux à croix gammée.

Par contre, ayant emprunté deux grandes nationales, je constate avec plaisir que les nôtres marquent des points. Panneaux de signalisation rapprochés, routes plus larges et mieux entretenues, ce qui permet une vitesse beaucoup plus rapide tout en restant prudent.

Heureux de notre voyage, nous franchissons cette fois le Rhin à Colmar où, vu l'heure tardive, les opérations de contrôle sont pour ainsi dire inexistantes.

Mle 9970.

...du V B

Une carte de Mimizan de notre ami Alphonse Hinz en vacances dans les Landes :

« Amical bonjour de vacances agréables dans les Landes. Avec la grande joie d'avoir eu la visite du camarade belge Georges Leroy et sa femme. Mes amitiés à tous les copains. »

Une carte de notre secrétaire général, notre ami Rose, en vacances en Bretagne.

Une carte de notre ami Vialard, responsable des Kdos d'Ulm, également en vacances en Bretagne.

Notre ami Paul Morlière, percepteur à Chantilly (Oise), nous fait part de sa nouvelle adresse et ajoute :

« Mes amitiés aux membres du Bureau de l'Amicale et en espérant les voir plus souvent que par le passé, je les prie de croire en mes sentiments de cordiale sympathie. »

Gadard, de Pont-et-Massène (Côte-d'Or) : Souvenir de la Bourgogne ensoleillée.

Waterman
La meilleure encre...
traitée à l'HEXA-fluid

CHAMPAGNE R. BERTIN
(ex-P.G. Waldhotel, V B)
Propriétaire récoltant Manipulant
VRIGNY, près de REIMS
Vente directe
Renseignements sur demande
Le Gérant : PIFFAULT
At. ROC, 50, rue Rennequin, Paris

Courrier...

Notre ami Pierre Vivier, à Sainte-Marie-Outre-l'Eau, par Pont Forcy (Calvados), envoie ses amitiés à Désiré Henry, de Lille, à Stévenet, de Poitiers, ainsi qu'à Perron. L'ancien infirmier de la salle d'opérations du Waldho se rappelle au bon souvenir de tous.

Nous apprenons avec plaisir la nomination de notre ami François Guenégues, 3, rue Pasteur, au Kremlin-Bicêtre, au grade de chevalier du Dévouement social. Nous adressons nos plus sincères félicitations au nouveau chevalier.

Nous remercions notre ami Jean Del Boca, 39, rue Caulaincourt, à Paris, de son généreux envoi pour notre Caisse d'entraide.

Notre ami L. Sonnier, 124, avenue Daumesnil, à Paris, envoie ses bonnes amitiés à tous. Nous le remercions pour sa belle contribution à notre Caisse de secours.

FABRIQUE DE MEUBLES
7 ter, avenue de St-Mandé Paris (XII)
RYSTO Raymond
Ex-No 5305
Membre de l'Amicale No 543
SALLES A MANGER CHAMBRES A COUCHER ENSEMBLE STUDIO
DÉPOSITAIRE DE FABRIQUES
Cuisines modernes
Eléments, tables
Sièges modernes
rustiques et basques
Sièges de jardin
Pliants, Transats
Prix marqués en chiffres connus
Facilités de paiement sur demande
Prix spéciaux aux Membres de l'Amicale
Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner ou à écrire
Tél. DIDerot 45-07
Métro : NATION